

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 février 2017, tenue à 20h02 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents:

Monsieur Alain Carrier	maire
Monsieur Régis Sirois	conseiller, siège numéro 1
Madame Myleine Gauthier	conseillère, siège numéro 2
Monsieur Bertrand Lavoie	conseiller, siège numéro 3
Madame Marie-France Dupont	conseillère, siège numéro 4
Madame Francine Bezeau	conseillère, siège numéro 5
Monsieur Robin Deschênes	conseiller, siège numéro 6

Les membres présents forment quorum.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-02-20 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance :

2. Adoption du procès-verbal
3. Administration
 - 3.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 3.2 540, avenue de la Vallée – Modification à la résolution # 15-04-80
 - 3.3 Remboursement à l'Assurance-emploi – Modification à la résolution # 16-11-232
 - 3.4 Prévisions budgétaires 2017 – Modification résolution #16-12-261
 - 3.5 Griefs – Autorisations de paiement – Jean Gauvin avocat
 - 3.6 Entente Croix rouge canadienne – Service aux sinistrés
 - 3.7 Fleuriste Desjardins – Autorisation
 - 3.8 UPA – Résolution d'appui – Crédit de taxes foncières
 - 3.9 Archives municipales – Amélioration de notre système de classification et d'archivage
 - 3.10 Archives municipales – Achat de nouveaux classeurs (commercial et de seconde main) et la fourniture nécessaire
 - 3.11 Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent – Entente pour l'utilisation de la salle communautaire
4. Trésorerie
 - 4.1 Présentation des rapports de dépenses
 - 4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en janvier 2017 (annexe 1)
 - 4.1.2 Rémunération des employés, des élus municipaux
 - 4.1.3 Engagements de dépenses
 - 4.1.4 Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2)
5. Transport
 - 5.1 Projet d'achat camion déneigement – Honoraires juridiques – Autorisation de paiement
 - 5.2 Location souffleur à neige – Acceptation de soumission
 - 5.3 Camion déneigement – Acceptation de soumission
 - 5.4 Chef d'équipe – Monsieur Gabriel Corriveau
6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Transport Martin Beaulieu – Branchement de services à la cantine Modification à la résolution # 17-01-15
 - 6.2 Soumission Groupe Voyer Inc – Réparations pompe FLYGT
 - 6.3 Écho-tech H₂O Inc – Proposition pour mesures de boues
 - 6.4 Rue des Riverains – Modification à la résolution #13-10-280

- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Safety first – Soumission d'inspection des extincteurs
- 8. Loisirs et culture
 - 8.1 Association Chasse et Pêche – Gratuité de la salle paroissiale
 - 8.2 École Le Mistral – Commanditaires
 - 8.3 Fabrique – Gratuité de la salle paroissiale
 - 8.4 Association des Trappeurs – Gratuité de la salle paroissiale et location cuisine
- 9. Questions diverses
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

17-02-21 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, tel que soumis.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, informe que tous les membres du conseil municipal ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires.

3.2 540, AVENUE DE LA VALLÉE – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 15-04-80

17-02-22 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter la modification suivante à la résolution portant le numéro 15-04-80 et titrée « Bâtiment 540 avenue de la Vallée – Acceptation soumission nouvelle entrée électrique » on aurait dû lire :
« au montant de 5 400.\$, taxes en sus et non 5 400.\$, toutes taxes incluses... »

Adoptée

3.3 REMBOURSEMENT À L'ASSURANCE-EMPLOI - MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 16-11-232

CONSIDÉRANT QU' à la résolution portant le numéro 16-11-232, l'émission d'un chèque au montant de 13 908.\$ a été autorisé pour payer l'Assurance-emploi et que le chèque remis à l'employé 02-0010 est au montant de 13 136.\$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un jugement, le montant réel est de 13 898.\$ au lieu de 13 908.\$;

CONSIDÉRANT QUE le chèque au montant de 13 136.\$ a été versé à l'employé, une somme additionnelle de 762.\$ est obtenue en soustrayant 13 898.\$ de 13 136.\$;

17-02-23 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à l'employé 02-0010, au montant de 762.\$ pour le remboursement à l'assurance-emploi et le règlement final pour ce dossier.

Adoptée

3.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017- MODIFICATION RÉSOLUTION 16-12-261

17-02-24 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter la modification suivante à la résolution numéro 16-12-261 et titrée : « Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 », on aurait dû lire :

modifiée 16-12-261

« ... au montant d'un million trois cent douze mille cinquante-sept dollars (1 312 057\$) ... et non un million trois cent deux mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars. »

Adoptée

3.5 GRIEFS – AUTORISATIONS PAIEMENT – JEAN GAUVIN AVOCAT

17-02-25 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à l'ordre de Jean Gauvin, avocat, au montant de 337.52\$, facture numéro 9095-E, au montant 241.45\$, pour les honoraires juridiques d'annulation de l'audition du 12-09-16 pour frais de report au 11 mai 2017 suite à une demande syndicale d'amendements du grief pour y ajouter des allégués et des conclusions en dommages préventifs, moraux et exemplaires, ledit montant représente la partie patronale et de la facture numéro 9144 et un montant de 96.07\$, pour l'annulation par la municipalité du congédiement, ledit montant représente la partie patronale.

Adoptée

3.6 ENTENTE CROIX ROUGE CANADIENNE – SERVICE AUX SINISTRÉS

17-02-26 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à la Croix rouge – Division-Québec au montant de 160.\$ pour la contribution annuelle couvrant la période de mars 2017 à février 2018 pour les services aux sinistrés.

Adoptée

3.7 FLEURISTE DESJARDINS. AUTORISATION

17-02-27 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Fleuriste Desjardins, Mont-Joli, à apporter une gerbe de fleurs lors d'un décès d'un résident de Sainte-Angèle-de-Méridci, pour un montant d'environ 60.\$, taxes en sus.

Adoptée

3.8 UPA RÉSOLUTION D'APPUI – CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

Pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole du Québec

CONSIDÉRANT L'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales

de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT L'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT LA reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT QUE de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT LE retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une

situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT L'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

17-02-28 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers que La municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici demande au gouvernement du Québec de :

- Maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- Fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

Adoptée

3.9 ARCHIVES MUNICIPALES – AMÉLIORATION DE NOTRE SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET D'ARCHIVAGE

PROTOCOLE D'ENTENTE

Entre

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a dans son objectif d'actualisé son système de classement afin de le rendre conforme au calendrier de conservation selon les normes établies par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' un nombre considérable de documents en notre possession mérite d'être classifiés et qu'un calendrier de conservation sera élaboré en fonction de dossiers actifs, semi-actifs et des archives;

CONSIDÉRANT QU' une mise à jour des connaissances des employés permettra de suivre l'évolution des méthodes de classifications et de conservations;

CONSIDÉRANT QUE Madame France Richard EST spécialisée dans l'archivage des documents municipaux et que sa proposition est la suivante;

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, personne morale de droit public ayant sa place d'affaires au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici, (Québec);

ET

France Richard, consultante en gestion des documents administratifs et des archives, ayant sa place d'affaires au 306, rue Lebel Nord, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, (Québec), G0L 3J0;

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DE L'ENTENTE

L'entente a pour but de permettre à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici la réalisation de travaux de gestion documentaire au niveau des dossiers de la municipalité.

OBLIGATIONS DE LA CONSULTANTE :

Madame France Richard s'engage à faire le traitement des dossiers administratifs de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, soit :

- ✓ L'élaboration du calendrier de conservation selon les normes établies par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

- ✓ L'envoi des délais de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec selon les exigences de BANQ;
- ✓ L'application du plan de classification et du calendrier de conservation à l'ensemble des dossiers actifs, semi-actifs et des archives;
 - 130 boîtes de classement
 - 24 tiroirs de classeurs
- ✓ La saisie des dossiers dans une application Excel et l'impression des étiquettes;
- ✓ 1 journée de formation pour le personnel de la Municipalité;

L'ensemble des travaux (environ 45 jours) devra être réalisé avant le 31 décembre 2018.

OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

La municipalité s'engage à fournir à ses frais, tout l'équipement requis par la consultante pour l'exécution de son mandat, tel que des étiquettes et des chemises de classement.

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à payer à madame France Richard les honoraires suivants : un montant de 1000.00 \$ pour la réalisation du calendrier et l'envoi des règles de conservation à BANQ, puis un montant de 385.00 \$ par jour de travail au bureau de la municipalité incluant les frais de déplacement pour maximum de 45 jours.

Qu'un représentant de la municipalité doit être présent (ouvrir et barrer les portes)

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Sainte-Angèle-de-Mérici, ce 7 février 2017.

Pour la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici,

Pour la consultante en gestion des documents administratifs et des archives,

France Richard, archiviste

POUR CES MOTIFS :

17-02-29 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la proposition faite par Madame France Richard afin d'améliorer et actualiser notre système de classement et d'archivage.

Adoptée

Madame Francine Bezeau, conseillère siège no 5, vote contre cette résolution.

3.10 ARCHIVES MUNICIPALES – ACHAT DE NOUVEAUX CLASSEURS (COMMERCIAL ET DE SECONDE MAIN) ET LA FOURNITURE NÉCESSAIRE

Reportée à une séance ultérieure.

3.11 Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent – entente pour l'utilisation de la salle Communautaire

Reportée à une séance ultérieure.

4. TRÉSORERIE

4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1 LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES EN JANVIER 2017

Annexe 1.

4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
Janvier 2017	Rémunération employés et élus municipaux	13 110.54\$

4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES

17-02-30 Sur proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 2 445.58\$ toutes taxes incluses.

1. Administration

Rouleaux de timbres (8), envoi cpte de taxes	781.83\$
Bon de réquisition (3)	20.66\$
2 Savons neutre (planchers)	27.12\$
Vadrouille 24"po	15.97\$
Divers	100.00\$

TOTAL ADMINISTRATION : 945.58\$

2. Voirie

Divers	1 500.00\$
--------	------------

TOTAL VOIRIE : 1 500.00\$

TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES FÉVRIER 2017: 2 445.58\$

Adoptée

4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES

17-02-31 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 87 967.39\$

Annexe 2

Adoptée

5. TRANSPORT

5.1 PROJET D'ACHAT CAMION DÉNEIGEMENT – HONORAIRES JURIDIQUES – AUTORISATION DE PAIEMENT

17-02-32 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 218.45\$, à l'ordre de Tremblay Bois Mignault, Lemay, avocats, facture portant le numéro 0000104875 pour les conseils juridiques obtenus lors du projet d'achat de camion de déneigement.

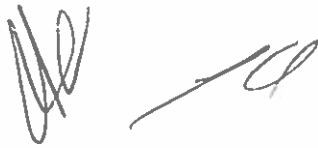
Adoptée

5.2 LOCATION SOUFFLEUR À NEIGE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour la location de souffleur à neige ont été demandées auprès de deux (2) fournisseurs;

17-02-33 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission au plus bas prix conforme au montant de 115.\$/heure, taxes en sus, à monsieur Jacques Roy, 891, rue Roy, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée



5.3. CAMION DÉNEIGEMENT – ACCEPTATION DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour l'ouverture des chemins municipaux avec un camion déneigement et sableuse ont été demandées auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU' un (1) soumissionnaire a répondu à l'invitation;

17-02-34 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'Entreprises E. Normand, 115, Route 132 Ouest, Sainte-Angèle-de-Mérici, au taux horaire de 125.\$, taxes en sus.

Adoptée

5.4 CHEF D'ÉQUIPE – MONSIEUR GABRIEL CORRIVEAU

17-02-35 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité, de clarifier la situation dans le dossier de Monsieur Gabriel Corriveau afin de dissiper tous les doutes possibles. Tout d'abord, la municipalité avait reçu le 4 avril 2014 une lettre de démission provenant de Monsieur Corriveau à l'effet qu'il ne voulait plus être chef d'équipe. Dans la résolution du 7 avril 2014, (résolution 14-04-070) celle-ci fait mention que la municipalité acceptait la démission de Monsieur Gabriel Corriveau sous certaines conditions que nous avons qualifiées de mesures transitoires.

La municipalité était donc d'avis qu'un transfert de connaissances était obligatoire puisque le travail de chef d'équipe exige une discipline et un sens de la répartition qui ne s'apprend pas en quelques semaines, que ce soit dans le domaine de la voirie, du déneigement ou tout autres tâches inhérentes à ce poste de travail.

Pour toutes ces raisons, la municipalité ne pouvait appliquer la résolution sans s'assurer d'une relève qualifiée, compétente et désireuse d'occuper ce poste de chef d'équipe. Malheureusement, aucune autre personne n'avait été nommée pour remplacer Monsieur Corriveau. Malgré tout, un doute persistait dans l'esprit du conseil et de ses employés. En réunion de travail le 30 janvier 2017, les membres du conseil reconnaissent que pour eux, Monsieur Gabriel Corriveau était toujours le chef d'équipe et qu'il n'a jamais cessé de l'être. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi Monsieur Corriveau a toujours reçu de la municipalité la rémunération pour ce poste.

Par ailleurs, il est de toute évidence, le moment de clarifier un autre point, celui du remplaçant au cours des périodes d'absence de Monsieur Corriveau, pour ses vacances annuelles ou pour toutes autres raisons. Avant de quitter, Monsieur Corriveau aura la responsabilité de présenter un plan de travail pour les employés qu'il remettra à la direction générale. Bien évidemment, pour la plupart des tâches, celles-ci sont déjà attribuées aux employés, comme la tonte du gazon, la responsabilité des eaux, potables et usées.

Dans un autre ordre d'idées, pour les autres situations, tel le remplacement d'un alternateur qui briserait pendant l'absence de Monsieur Corriveau ou de toute autre pièce ou décision majeure, le directeur général doit être consulté et c'est ce dernier qui autorisera l'achat ou prendra la décision.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 TRANSPORT MARTIN BEAULIEU – AUTORISATION DE PAIEMENT – MODIFICATION À LA RÉOLUTION #17-01-15

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 17-01-15 et titrée : « Transport Martin Beaulieu – Autorisation de paiement », autorise un paiement de 26 290.76\$;

CONSIDÉRANT QUE sous la recommandation du service d'ingénierie de la MRC Mitis, un montant additionnel de 2 161.53\$ s'ajoute au paiement déjà reçu par l'entrepreneur de 26 290.76\$;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Transport Martin Beaulieu a remis au bureau municipal l'engagement de garantie dûment signé de trois (3) ans sur l'ensemble desdits travaux;

17-02-36 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à l'ordre de Transport Martin Beaulieu au montant de 2 161.53\$.

Adoptée

6.2 SOUSSION GROUPE VOYER INC – RÉPARATIONS POMPE FLYGT

17-02-37 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Groupe Voyer Inc d'annuler la facture portant le numéro 15422 et en date du 26 août 2016 au montant de 827.32\$ pour évaluation des travaux à faire sur la pompe en échange des pièces de la vieille pompe FLYGT, le conseil municipal ne voulant pas faire les réparations à ladite pompe.

Adoptée

6.3 ÉCHO-TECH H₂O INC – PROPOSITION POUR LES MESURES DE BOUES

17-02-38 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'Écho-tech H₂O Inc pour la mesure des boues, au prix de 1 375\$ moins 15% de réduction si l'achat se fait avant le 15 avril 2017, taxes en sus. Cette méthode est reconnue par le MAMOT.

Adoptée

6.4 RUE DES RIVERAINS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 13-10-280

17-02-39 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à la majorité des conseillers de modifier la résolution numéro 13-10-280 et titrée : « Roche Groupe conseil rue des Riverains » soit, de modifier le montant de 20 000\$ par celui de 31 982.24\$ en raison des difficultés que Roche Groupe conseil a dû faire face lors de l'exécution des travaux.

Adoptée

Monsieur Robin Deschênes, conseiller siège numéro 6, vote contre cette résolution.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SAFETY FIRST – SOUMISSION D'INSPECTION DES EXTINCTEURS

17-02-40 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Safety first pour l'inspection des extincteurs portatifs de la municipalité, au montant de 133.65\$, taxes en sus.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHES – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE

17-02-41 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de la salle paroissiale à l'Association de la Chasse & Pêche qui se tiendra le 1 avril 2017.

Adoptée

8.2 ÉCOLE LE MISTRAL – COMMANDITAIRES

17-02-42 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 100.\$, à l'ordre de l'École du Mistral (harmonie) dans le cadre du programme d'enrichissement musical.

Adoptée

8.3 FABRIQUE – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE

17-02-43 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de la salle paroissiale à la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Méridi les 14, 15 et 16 avril 2017 pour le repas du partage du Vendredi Saint et le déjeuner pascal, ainsi que le 12 août 2017, pour la tenue du souper spaghetti.

Adoptée

8.4 ASSOCIATION DES TRAPPEURS – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE ET LOCATION DE LA CUISINE

17-02-44 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la gratuité de la salle paroissiale à l'Association des Trappeurs, le 25 ou le 26 février 2017, de plus, la location de la cuisine, selon le prix établi, soit 30.\$ facturé à ladite association.

Adoptée

9. QUESTIONS DIVERSES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SAFETY FIRST – SOUMISSION D’INSPECTION DES EXTINCTEURS

17-02-40 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la soumission de Safety first pour l’inspection des extincteurs portatifs de la municipalité, au montant de 133.65\$, taxes en sus.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHES – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE

17-02-41 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’offrir la gratuité de la salle paroissiale à l’Association de la Chasse & Pêche qui se tiendra le 1 avril 2017.

Adoptée

8.2 ÉCOLE LE MISTRAL – COMMANDITAIRES

17-02-42 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’émission d’un chèque au montant de 100.\$, à l’ordre de l’École du Mistral (harmonie) dans le cadre du programme d’enrichissement musical.

Adoptée

8.3 FABRIQUE – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE

17-02-43 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’offrir la gratuité de la salle paroissiale à la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Méridi les 14, 15 et 16 avril 2017 pour le repas du partage du Vendredi Saint et le déjeuner pascal, ainsi que le 12 août 2017, pour la tenue du souper spaghetti.

Adoptée

8.4 ASSOCIATION DES TRAPPEURS – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE ET LOCATION DE LA CUISINE

17-02-44 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’offrir la gratuité de la salle paroissiale à l’Association des Trappeurs, le 25 ou le 26 février 2017, de plus, la location de la cuisine, selon le prix établi, soit 30.\$ facturé à ladite association.

Adoptée

9. QUESTIONS DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-02-45 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 47, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté

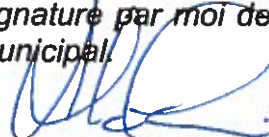


Alain Carrier, maire



Denis Ouellet directeur général &
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire



DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
						#FACTURE	MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
02-02-17	5371	5,008.77-	54 11200 000								
2017-01-31		5,008.77	.00	55 13100 000							
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
02-02-17	5372	2,106.62-	54 11200 000								
2017-01-31		2,106.62	.00	55 13100 000							
SCFP50 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQU											
02-02-17	5373	195.26-	54 11200 000								
2017-01-31		195.26	.00	55 13100 000							
CSST50 COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE											
02-02-17	5374	84.13-	54 11200 000								
	AVC54349707	84.13	.00	55 13100 000							
COGE50 COGECO CABLE											
02-02-17	5375	31.04-	54 11200 000								
2017-01-27		31.04	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
02-02-17	5376	902.19-	54 11200 000								
	659501802116	519.48	.00	55 13100 000							
	659501802117	275.64	.00								
	659501802118	107.07	.00								

	6 CHEQUES	8,328.01-			.00						
TOT. FACT.		8,328.01	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	8,328.01-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	8,328.01	
*** TOTAL ***			.00	

(2)

DATE 02-02-2017 14:59:00
IMPRIME LE: 02-02-2017
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
PERIODE: 2017 - 2

PAGE 1
#SEQ JOURNAL: 571

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
ATEL50 ATELIERS DE RENOVATION RP LTEE											
02-02-17	5341	75.16-	54 11200 000								
	1067228	24.77	.00	55 13100 000							
	758765	4.56	.00								
	758782	19.73	.00								
	758926	26.10	.00								
GROB50 GROUPE BOUFFARD											
02-02-17	5342	4,197.43-	54 11200 000								
	254328	45.99	.00	55 13100 000							
	255264	4,151.44	.00								
BUAN25 BUANDERIE BLANCHON											
02-02-17	5343	80.36-	54 11200 000								
	100684	20.09	.00	55 13100 000							
	100754	20.09	.00								
	100864	20.09	.00								
	100944	20.09	.00								
CENT10 CENTRE DU CAMION J.L. INC											
02-02-17	5344	822.27-	54 11200 000								
	BC16070	887.15	.00	55 13100 000							
	FD03352	64.88-	.00								
CENT75 CENTRE DU CAMION DENIS INC.											
02-02-17	5345	208.44-	54 11200 000								
	FF02489	208.44	.00	55 13100 000							
DICK50 DICKNER INC.											
02-02-17	5346	72.47-	54 11200 000								
	31025100	72.47	.00	55 13100 000							
DANO50 DANOVAR INC.											
02-02-17	5347	31,595.48-	54 11200 000								
	16362	31,595.48	.00	55 13100 000							
ENTR50 ENTREPRISES ERNEST NORMAND INC											
02-02-17	5348	13,457.83-	54 11200 000								
	71226	3,966.64	.00	55 13100 000							
	71231	3,305.53	.00								
	71249	1,586.66	.00								
	71253	4,599.00	.00								
REMO50 REMORQUAGE PROVINCIAL JACQUES D'ANJOU											
02-02-17	5349	206.95-	54 11200 000								
	88441	206.95	.00	55 13100 000							

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
FLEU50 FLEURISTE DESJARDINS ENR.											
02-02-17	5350	355.85-	54 11200 000								
	35391	74.16	.00	55 13100 000							
	35479	67.84	.00								
	35480	72.43	.00								
	35932	72.43	.00								
	35938	68.99	.00								
GARA90 GARAGE ROCK HUDON											
02-02-17	5351	1,259.21-	54 11200 000								
	316049	733.45	.00	55 13100 000							
	913902	525.76	.00								
GROU33 LE GROUPE GAZ-O-BAR INC.											
02-02-17	5352	7,131.61-	54 11200 000								
	R324403	477.50	.00	55 13100 000							
	R326176	745.54	.00								
	R326935	241.22	.00								
	R326936	859.63	.00								
	R327432	217.42	.00								
	R327434	1,226.07	.00								
	R327597	404.21	.00								
	R327959	517.15	.00								
	R327960	189.92	.00								
	R328288	264.17	.00								
	R328291	249.04	.00								
	R328292	785.99	.00								
	R328682	768.97	.00								
	R328683	184.78	.00								
IMPR50 IMPRESSION NOUVELLE IMAGE											
02-02-17	5353	101.92-	54 11200 000								
	244904	29.87	.00	55 13100 000							
	244905	8.92	.00								
	245035	63.13	.00								
BIOL50 BIOLOGIE AMENAGEMENT BSL INC.											
02-02-17	5354	655.77-	54 11200 000								
	62645	453.67	.00	55 13100 000							
	62646	202.10	.00								
MALL50 MALLETTTE											
02-02-17	5355	910.03-	54 11200 000								
	72683	910.03	.00	55 13100 000							
NUVA50 NUVAC ÉCO-SCIENCE											
02-02-17	5356	2,478.29-	54 11200 000								
	1460	2,478.29	.00	55 13100 000							

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
702-351708		95.97	.00	55 13100 000							
702-352186		402.30	.00								
702-352189		71.35	.00								
XERO50 XEROX CANADA LTEE											
02-02-17	5368	133.37-	54 11200 000								
	108172195	133.37	.00	55 13100 000							
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS											
02-02-17	5369	99.82-	54 11200 000								
	INT	99.82	.00	55 13100 000							
ROYJ50 ROY JACQUES											
02-02-17	5370	6,478.85-	54 11200 000								
	JANVIER 2017	6,478.85	.00	55 13100 000							

	30 CHEQUES	74,253.75-			.00						
	TOT. FACT.	74,253.75	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

cheque # 5370 Annulé

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	74,253.75-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	74,253.75	
		*** TOTAL ***		.00

74 253.75
(6 478.85)
5 748.75
14 443.75
8 796.75

total 20 192.49

Cheque # 5378
cheque # 5379

Jacques Roy